

PRÉFET DES VOSGES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

**Arrêté préfectoral n° 2013/2016
Portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière
de la maison de retraite les Marronniers de Dompaire**

**Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment en son article L315-16 ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié, relatif à la direction générale des finances publiques ;
VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié, relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, modifié, portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
VU le décret du Président de la République du 19 février 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS en qualité de Préfet des Vosges ;
SUR proposition du Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,

ARRÊTE :

Article 1 : La gestion comptable et financière de la maison de retrait les Marronniers de Dompaire, actuellement confiée au comptable de la Trésorerie de Dompaire, est transférée au comptable de la Trésorerie d'Epinal Gestion Hospitalière.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Vosges et le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Vosges et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

EPINAL, le **14 OCT. 2016**

Le Préfet,

et par délégation,
Secrétaire Générale,


Claire WANDEROILD